



Nantes, le 3 juillet 2020

## Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) – Fonds Social Européen (FSE)

### Etat d'avancement du Programme opérationnel régional FEDER/FSE 2014–2020

#### POUR INFORMATION

La maquette du programme opérationnel régional FEDER/FSE s'élève à 379,41 M€ pour les axes 1 à 9.

L'enveloppe totale de FEDER est de 302,7 M€ dont 18,2 M€ attribués en 2019 au titre de la réserve de performance et celle de FSE est de 76,71 M€ dont 4,6 M€ au titre de la réserve de performance.

### Etat d'avancement des axes 1 à 6 et 8 (FEDER)

#### PROGRAMMATION

Au 19 juin 2020, la programmation du FEDER en région s'élève à **183,05 M€**, correspondant à 540 opérations pour une maquette de 302,75 M€, soit un taux de programmation de 60 %. Pour rappel, en avril 2019 le taux de programmation était de 46% (soit **139,79 M€**) et de 23% (soit **70,6 M€**) en mars 2018. Une réelle dynamique de programmation est donc aujourd'hui en place pour le FEDER dans les Pays de la Loire.

Par ailleurs, le travail important réalisé par l'autorité de gestion régionale en amont de la programmation permet ensuite une certification relativement rapide des dépenses programmées, avec des taux de certification importants, comme le démontre l'atteinte de 97% de l'objectif du dégagement d'office FEDER pour l'année 2020 (107,8 M€ justifiés).

Enfin, un suivi attentif des perspectives de programmation est réalisé pour l'ensemble des axes et permet de disposer d'un vivier de projets suffisamment important pour envisager une consommation intégrale de la maquette financière FEDER 2014-2020.

**L'axe 1** « Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation » est caractérisé par la dotation la plus importante de tous les axes sur la période 2014-2020 avec 120,87 M€ de dotation européenne, soit 39,9% de l'ensemble de la maquette. Cet axe connaît un bon niveau d'avancement. Ainsi, 166 dossiers ont été programmés pour une

Consultation écrite du CRS du 6 au 19 juillet 2020 – FEDER/FSE – Etat d'avancement du PO régional FEDER/FSE 2014–2020

**L'EUROPE S'ENGAGE** EN PAYS DE LA LOIRE

participation communautaire de 77,78 M€ soit une consommation de 64% de la maquette FEDER pour l'axe 1.

Concernant l'**axe 2** « *Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité* », la programmation sur les opérations d'infrastructures de très haut débit est désormais pleinement effective. 18,2 M€ de FEDER ont été programmés, soit 96% de la maquette.

La programmation sur la ligne « usages » se poursuit pour atteindre 76% de l'enveloppe disponible. Pour rappel, après avoir été fermée lors du Comité régional (CRS) de suivi du 23 mars 2017, cette ligne a été de nouveau ouverte à l'occasion du CRS du 25 avril 2018.

La programmation sur l'axe atteint aujourd'hui 21,65 M€ soit 92% de la maquette. Cet axe fait l'objet actuellement d'une évaluation menée par les cabinets Teritéo et Taran Consulting. Le rapport final sera présenté fin juin 2020.

S'agissant de l'**axe 3** « *Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises* », il a été programmé 11,14 M€ de FEDER soit 64% de la maquette FEDER (17,432 M€). Cet axe a fait l'objet d'une évaluation, menée par le cabinet Technopolis, dont le rapport final a été remis en juin 2019.

L'**axe 4** « *Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs* » dispose d'une enveloppe financière de 73,6 M€ de FEDER. Il s'agit de l'axe le plus diversifié avec 11 actions réparties entre 4 priorités d'investissement (PI 4.a, PI 4.c, PI 4.e et PI 4.f). Par conséquent, le suivi, l'accompagnement et l'état d'avancement de ces actions sont très différenciés en fonction de la typologie des projets et des opérateurs (certaines actions relèvent de l'approche territoriale).

Il a été programmé 163 dossiers, répartis sur l'ensemble des dispositifs, pour une participation communautaire totale de 40,3 M€ soit 55% de la maquette FEDER. Sur les 8 projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets « *Soutien aux projets individuels ou collectifs de production d'énergies renouvelables relevant des filières émergentes* », 4 ont été programmés (action 4.1.1).

Sur l'**axe 5** « *Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement* », l'enveloppe financière s'élève à 29,45 M€ de FEDER. Sur cet axe comprenant 3 priorités d'investissement (PI 5.a, PI 6.d et PI 6.e), 70% de l'enveloppe est dédiée à des projets relevant de l'approche territoriale ou est partagée entre les territoires urbains et territoires ruraux/péri-urbains. Il a été programmé 122 dossiers correspondant à une participation communautaire de 12,96 M€ de FEDER soit 44% de la maquette.

Sur l'**axe 6** « *Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination* » (axe entièrement dédié aux iTi), 35 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 15,4 M€, soit 52% de consommation de la maquette. Les 13 autres opérations identifiées sur l'axe 6 par les iTi urbains permettent d'établir une perspective de programmation à hauteur de la totalité de l'enveloppe prévisionnelle sur cet axe.

S'agissant de l'**axe 8** « *Assistance technique FEDER* » (enveloppe de 8 398 728 € de FEDER), trois dossiers ont été programmés portant sur les actions menées par la Région de 2014 à 2019 pour 3,81 M€ de FEDER.

La programmation de l'approche territoriale iTi (investissement territorial intégré) atteint 33,01 M€ de FEDER soit 52,2% de la maquette pour 109 opérations réparties sur les 9 communautés d'agglomérations et métropole porteuses de cette démarche. 37 dossiers représentant 15,36 M€ de FEDER sont actuellement en cours de traitement.

#### CERTIFICATION

Au 19 juin 2020, 371 contrôles de service fait (CSF) ont été finalisés par le service FEDER de la Région, puis certifiés par l'autorité de certification pour un montant total de dépenses de **281,81 M€ et 78,17 M€ de FEDER, soit respectivement 35% et 28% de la maquette.**

Pour atteindre les objectifs de déclaration de dépenses fixés au titre des années 2019 et 2020 (dégagement d'office), les services de la Région sensibilisent les bénéficiaires à l'importance d'une remontée régulière de dépenses dès l'instruction des opérations. A ce titre, la présentation de demandes de paiement annuelles pour les opérations pluriannuelles est une obligation établie dans la convention.

La cible 2019 du dégagement d'office était de 79,44 M€ de FEDER certifié. La cible 2020 du dégagement d'office est de 111,53 M€ de FEDER. Au 19 juin 2020, 97 % de l'objectif du dégagement FEDER est atteint.

### Etat d'avancement des axes 7 et 9 (FSE)

#### PROGRAMMATION

Au 19 juin 2020, la programmation du FSE en région s'élève à **73 247 467,57 €** pour une maquette de 76,71 M€, soit un taux de programmation de **95,48%**.

La programmation de l'**axe 7** est à hauteur de 72,430 M€ soit **97,66%**. Elle est effective sur chaque objectif spécifique (OS).

Une légère sur-programmation est à noter sur les **OS 73 et 74 de l'axe 7**, puisqu'elle est de 69,315 M€, soit 105,55%. Il s'agit des actions de formation qualifiante des demandeurs d'emploi sur la période de 2015 à 2017 (action 731), des actions en soutien à l'apprentissage des jeunes afin d'en améliorer le taux de réussite à l'examen (action 732) et des actions de formation des détenus (741) et d'acquisition des compétences clés (742). Cette sur-programmation sur les dispositifs 731, 741 et 742 est liée à la programmation sur les montants maximum des marchés à bons de commande pour la formation. La réalisation effective des sessions de formation devrait permettre de revenir vers le niveau de 100% de la maquette. L'action 732 a fait l'objet de plusieurs appels à projets présentés aux membres du comité régional de suivi permettant la programmation de la totalité de l'enveloppe dédiée à ce dispositif. La réalisation de la certification des dossiers programmés fait ressortir des reliquats de crédits FSE qui sont proposés d'être transférés sur la nouvelle priorité

d'investissement 9iv ouverte dans le cadre de la consultation de ce comité de suivi (cf. note spécifique relative à la modification du PO FEDER-FSE).

La programmation a diminué depuis le dernier comité de suivi sur les **OS 75 et 76** relatifs à la structuration et à la professionnalisation du service public régional de l'orientation, et à l'orientation en amont des systèmes de formation pour les publics femmes et seniors de plus de 50 ans. Elle est de 29,66% au niveau de la priorité d'investissement. Mais elle est différente pour chaque OS.

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur l'OS 76 proposé aux membres du Comité régional de suivi en consultation écrite du 4 au 25 juin 2018 a permis d'identifier des projets de structures intervenant dans le champ d'action de cet objectif spécifique. Toutefois, ces projets ne permettront pas de programmer toute la maquette prévue sur cet OS. Un transfert vers la priorité d'investissement 9iv et vers les autres priorités d'investissement ou objectifs spécifiques en sur-programmation permettra de compenser cette sous-programmation. Le taux de programmation est actuellement de 1,87%.

Sur l'OS 75 les sous-réalisations sont compensées par de nouveaux projets identifiés. Il s'agit de projets relatifs à l'orientation dans le cadre des nouvelles missions confiées à la Région. Le taux de programmation est de 72,87%. Il pourra atteindre 100% avec les programmations à venir.

Enfin, les **OS 71 et 72** connaissent un dynamisme très relatif et des perspectives de dossiers d'ici fin 2020 nulles, le dernier appel à projets ayant été clôturé et le dernier dossier dans ce cadre programmé. Le taux de programmation de la priorité d'investissement intégrant ces deux OS est de 49,37%. Plusieurs appels à manifestation d'intérêt ont été publiés et des actions d'information ou de communication ont été menées. Les reliquats seront également ventilés entre la nouvelle priorité d'investissement 9iv et les autres priorités ou objectifs spécifiques en sur-programmation.

Un dossier a été programmé sur **l'axe 9** relatif à l'assistance technique pour un coût total de 1,63 M€ et 0,82 M€ de FSE. Cela représente **32,13%** de la maquette de l'axe 9. Un nouveau dossier sera prochainement déposé permettant une augmentation significative de la programmation sur cet axe.

#### CERTIFICATION ET INDICATEURS

Depuis 2018, la Région a accéléré les contrôles de service fait sur les opérations soutenues par le FSE pour permettre les paiements auprès des bénéficiaires et l'atteinte des objectifs de performance. Onze appels de fonds FSE ont été réalisés depuis le début de la programmation pour un montant cumulé de dépenses éligibles de 68,578 M€ et une participation FSE de 34,289 M€. Le prochain appel de fonds FSE est prévu à l'automne 2020 après la clôture des comptes annuels 2019-2020.

Au 19 juin 2020, 606 contrôles de service fait ont été validés par l'autorité de certification pour un montant de dépenses certifiées de 83,259 M€ soit 41,629 M€ de FSE. Cela représente **54,26%** de la maquette.

Le niveau de certification au 19 juin 2020 permet aujourd'hui d'avoir déjà atteint la cible 2021 pour éviter le dégage­ment d'office 2021. L'objectif régional est de pouvoir anticiper dès à présent la cible 2023, si possible fin 2020, et permettre une fin de gestion de programme en sifflet en 2021 et 2022, afin d'éviter un chevauchement trop important entre les programmes 2014-2020 et 2021-2027.

Le détail des réalisations et des avancées du programme est présenté dans le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) faisant l'objet d'une note spécifique.

## Pilotage de la performance 2014-2020

La Région des Pays de la Loire a atteint les cibles des indicateurs 2018 du cadre de performance conformément à l'article 6 du règlement d'exécution n°215/2014 de la Commission du 7 mars 2014 pour les 7 axes d'intervention de son programme FEDER-FSE 2014-2020 (pour les axes comportant deux indicateurs, les cibles doivent être atteintes à hauteur de 85% (axes 1, 2, 3, 5, 6) ; pour les axes comportant plus de deux indicateurs, les cibles doivent être atteintes à hauteur de 85% sauf pour un indicateur pour lequel la cible peut être atteinte à hauteur de 75% (axes 4 et 7)).

Après l'atteinte des objectifs intermédiaires en 2018, la Région poursuit ses efforts dans la réalisation de la performance, en vue de remplir les objectifs de dépenses pour éviter le dégage­ment d'office des crédits chaque année et d'atteindre les cibles finales fixées en 2023 par le cadre de performance. En effet, les cibles qui ne seraient pas atteintes à hauteur de 65% seraient considérées comme un défaut majeur de l'autorité de gestion et pourraient engendrer des corrections financières dès lors que l'autorité de gestion n'aurait pas pris les mesures nécessaires. La Région veille à assurer une programmation dynamique et performante des crédits et à la remontée régulière des dépenses programmées (cf. **annexe 1**).

Ainsi, les données obtenues en prévisionnel (indicateurs de réalisation et financiers pour les opérations programmées) apparaissent relativement satisfaisantes par rapport aux cibles fixées. **Pour autant, les bénéficiaires de subventions sont tenus de faire remonter régulièrement des demandes de paiement et de transmettre l'état de réalisation des opérations pour permettre à l'autorité de gestion d'atteindre tant les objectifs pour éviter le dégage­ment d'office que ceux du cadre de performance 2023.**

